



UT CFE-CGC

BP 30 536 – 98 895 NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie
☎ (687) 41 03 00 📠 (687) 41 03 10
utfecgc@utfecgc.nc

Mail envoyé à la DES et à la DASS

Nouméa, le jeudi 07 mai 2020.

Lettre ouverte suite à l'envoi de la ligne directrice de la DASS pour les établissements scolaires en date du 03/05/2020

Notre organisation syndicale a reçu par l'intermédiaire des écoles, la ligne directrice pour les établissements scolaires élaborée par la DASS en date du 3 mai 2020.

On est en droit de s'interroger sur le fait que les écoles ont été destinataires par la DES de ces directives que le mercredi 6 mai en fin de matinée, alors que l'école a repris dans des conditions normales le lundi 4 mai 2020 à 7 H 30.

Grande a été la surprise et la stupéfaction de nombreux enseignants sur ce qui est demandé et qui repose sur la responsabilité des responsables d'établissement, sachant d'ores et déjà que dans le primaire, nous n'avons pas des chefs d'établissements comme dans le secondaire mais des directeurs d'écoles.

Mais ce qui est le plus étonnant, dans ce qui est exigé, c'est qu'on est en droit de s'interroger si ceux qui ont écrit cette ligne directrice ont déjà mis les pieds dans une école et en connaissent le fonctionnement.

De plus, il y a une confusion dans ce qui est demandé au directeur et cela démontre une méconnaissance totale du partage de compétences au niveau des écoles entre les différentes collectivités.

En lisant cette ligne directrice, on demande à ce qu'un directeur d'école devienne un policier (régulation des flux de personnes), un technicien de surface (nettoyage des locaux, du matériel...), un contrôleur (vérification), et un responsable de cantine (gestion de la pause méridienne), en plus de ce qu'il fait habituellement et de ce qu'il a été obligé d'organiser avec son équipe pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions en tenant compte des spécificités de son école.

Il serait bien, une fois pour toute, que nos responsables au-delà de l'application des gestes barrières minimum (lavage des mains et tousser dans son coude) reconnaissent que ce qui est demandé est impossible à mettre en place avec des effectifs complets et que la distanciation sociale n'est plus de mise depuis la réouverture des établissements scolaires le lundi 20 avril 2020 et encore moins depuis le 4 mai car impossible à mettre en œuvre. En effet, toute personne qui a eu des enfants scolarisés en maternelle ou en petites classes de primaire sait qu'il est impossible d'éviter les contacts et que ce qui est demandé est irréalisable avec des effectifs de classe dont l'effectif dépasse les 25 élèves.

Mesdames et messieurs de la DASS, soyez réalistes et reconnaissez que ce que vous préconisez n'est pas réalisable et surtout ne rendez pas les enseignants responsables de ce qui n'est pas possible à mettre en œuvre.

Messieurs et Mesdames les responsables, expliquez à vos agents comment ils peuvent faire appliquer ces directives impossibles à mettre en œuvre dans les écoles et rassurez-les sur le fait qu'ils ne seront pas sanctionnés ou tenus responsables.

Les permanents de l'enseignement primaire



SECTEUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Christophe DABIN, Larissa THONON et Cédrik SANGARNE

📞 GSM : CD : (687) 77.94.45 / LT : (687) 700 352
(687) 41.03.00 - FAX : (687) 41.03.10

✉️ CD : christophe.dabin@utfecgc.nc
LT : enseignement-primaire@utfecgc.nc

📍 Complexe Commerciale LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6 BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX

UNION TERRITORIALE CFE-CGC DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Complexe commercial « La Belle Vie » 224, rue Jacques IEKAWÉ – PK 6 - 98 800 Nouméa – Ridet 201459-001

CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC